

Arrêté du 23 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2014 fixant la liste des centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles et des laboratoires associés

23/12/2016

Ce texte fixe la liste des centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles et des laboratoires associés non plus jusqu'au 31 décembre 2016, mais jusqu'à la nomination des centres nationaux de référence dans les conditions fixées par les dispositions du décret du 16 juin 2016.